

Certificat de publication

Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Roeser

Modification de la partie écrite et graphique du PAG « Ënnert Tréschheck » à Berchem

Projet de modification de la partie écrite et graphique du plan d'aménagement général (PAG) de la Commune de Roeser « Ënnert Tréschheck » à Berchem visant l'abrogation du PAP "Unter Treeschheck" avec la suppression de la "zone soumise à un plan d'aménagement particulier - nouveau quartier", soumettant les futurs projets de construction aux réglementations du plan d'aménagement particulier - quartier existant.

Il est certifié par la présente que, conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004, le projet sous rubrique,

a été publié et affiché
aux endroits à ce destinés dans chaque section de la commune

du 10 juin au 9 juillet inclus

et

a été publié et affiché
dans les 4 quotidiens luxembourgeois
(Luxemburger Wort, Tageblatt, Le Quotidien et Zeitung vum Lëtzebuerger Vollek)

le mardi, 11 juin 2024

La modification ponctuelle du plan d'aménagement général a par ailleurs été publiée sur le site internet de la Commune de Roeser (www.roeser.lu) pendant la même durée.

Une réunion d'information avec la population a eu lieu le lundi, 17 juin 2024 à 19.00 heures à la maison communale de Roeser (salle Francis Klein).

Roeser, le 10 juillet 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Tom Jungen, bourgmestre


Thiry Olivier, secrétaire ff